

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 18 décembre 2025**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 13

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD

**Pouvoirs :** néant

**Absents excusés :** Véronique BENEZECH, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la convocation :** 9/12/2025

**Délibération n° 2025-74 Extension du cimetière – adoption de l'opération et arrêt des modalités de financement**

Monsieur le Maire souligne que la population de Montanay est appelée à augmenter sensiblement dans les prochaines années, notamment en raison du développement du secteur du Marjeon. Il indique que, si la capacité résiduelle du cimetière couvre les besoins actuels, elle ne suffira pas à répondre aux besoins futurs.

De plus, l agrandissement doit être envisagé dès maintenant car l espace restant constitue également, pour partie, l accès à l extension projetée.

Les travaux pourraient débuter au cours du dernier trimestre 2026.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Objet	Montant HT
<b>Dépenses</b>	
Travaux	384 000€
Maitrise foncière	30 000 €
Etudes	5 000 €
Maitrise d'œuvre	12 525 €
Imprévus	38 400 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>469 925 €</b>
<b>Recettes</b>	
DSIL	300 000 €
Autofinancement	169 925€
<b>Total des recettes</b>	<b>469 925 €</b>

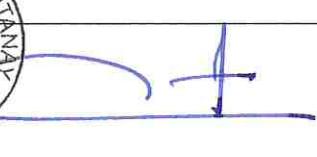
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Adopte le projet exposé ainsi que le planning et le plan de financement associé

**Article 2 :** Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2026

**Article 3 :** Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

A Montanay, le 22 décembre 2025

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Mise en ligne le : 23/12/2025